



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.575**

Séance publique du

17 octobre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131017-30625- DE-1-1_0
Date de signature : 18/10/13
Date de réception : vendredi 18 octobre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS LIEES AU
HANDICAP- ANNEE 2013**

Le 17/10/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/10/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Gérard GERACI, M. Eric CHEVALIER à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Francis TAULAN, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : PAOLI Stéphane

M. Gérard GERACI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/10/13

MFC/8478

RAPPORTEUR : M. Gérard GERACI

-

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS LIEES AU HANDICAP- ANNEE 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et clubs aux personnes en situation de handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement et exceptionnelles.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé en annexe les subventions suivantes.

Ces subventions ont été validées le 24 septembre 2013.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement ou exceptionnelles pour l'année 2013, telles que présentées dans le tableau ci-après,
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de **(13 300,00 €)** treize mille trois cents euros sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **92521 6574 1777 (Aide sociale aux personnes handicapées, subventions de fonctionnement)** qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de **(15 000,00 €)** Quinze mille euros sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **92521 6748 1777 (Aide sociale aux personnes handicapées, subventions exceptionnelles)** qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.575 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS LIEES AU
HANDICAP- ANNEE 2013**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/10/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES ADULTES
 ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2013**

Ligne budgétaire : 92521 6574 1777

N° Tiers	Noms Associations	2011	2012	Proposition 2013	Convention	OBJET
9233	Espoir Provence	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €		Aide et accompagnement aux adultes souffrant d'un handicap psychique
45817	Accès Culture	7 300,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €	Néant	Favoriser l'accessibilité à la culture pour les personnes handicapées
	TOTAL	13 300,00 €	13 300,00 €	13 300,00 €		

Ligne budgétaire : 9251 6748 1777

N° Tiers	Noms Associations	2011	2012	Proposition 2013	Convention	OBJET
45832	Airelles Vidéo			9 000,00 €	Néant	Rencontres Festi-handivalide au cinema Mazarin et aux différents Lycée et collèges (centre sociaux)
9233	Espoir Provence / Foyer L'Orée du jour			6 000,00 €		Aide et accompagnement aux adultes souffrant d'un handicap psychique
				15 000,00 €		